



Informez la patiente que ces questions sont posées de façon **SYSTÉMATIQUE**.  
Se souvenir que les personnes vulnérables (patientes enceintes, situation de handicap...) ont plus de risque d'être victimes de violences.

### Exemples de questions pour vous aider à dépister la violence, évaluer le danger et l'emprise.

#### DÉPISTER LA VIOLENCE :

- Avez-vous déjà été victime de violences (physiques, verbales, psychiques, sexuelles) au cours de votre vie ?
- Avez-vous vécu des événements qui vous ont fait du mal ou qui continuent de vous faire du mal ?
- Comment vous sentez-vous à la maison ? Comment votre conjoint se comporte-t-il avec vous ?
- En cas de dispute, cela se passe comment ?
- Avez-vous déjà été agressée verbalement, physiquement ou sexuellement par votre partenaire ?
- Comment se passent vos rapports intimes ? Et en cas de désaccord ?
- Vous êtes-vous déjà sentie humiliée ou insultée par votre partenaire ?

#### ÉVALUER LE DANGER :

- Y a-t-il une multiplicité de violences (verbales, physiques, sexuelles ou psychologiques) et/ou d'une augmentation de la fréquence de ces dernières ?
- Votre partenaire a-t-il eu connaissance de votre projet de séparation ? En cas de séparation déjà effective, votre ancien partenaire cherche-t-il à connaître votre nouveau lieu de résidence ?
- S'il y a présence d'enfants, y a-t-il eu des violences de la part de votre partenaire ou de votre ancien partenaire envers ces derniers (coups, humiliations, privations notamment alimentaires, etc.) ?
- Votre partenaire ou ancien partenaire utilise-t-il les enfants pour vous faire du chantage ?
- Avez-vous peur pour vous ou pour vos enfants ?
- Êtes-vous enceinte ou avez-vous un enfant de moins de deux ans ?
- Votre partenaire vous a-t-il déjà incitée au suicide ?
- Consomme-t-il de l'alcool, des drogues et/ou des médicaments ? A-t-il des antécédents psychiatriques ?
- La police ou la gendarmerie sont-elles déjà intervenues au domicile conjugal et/ou partagé ?
- Avez-vous déjà reçu des menaces de mort adressées directement à vous ou à vos enfants de la part de votre partenaire ou ancien partenaire ?
- Votre partenaire ou ancien partenaire possède-t-il des armes à feu (déclarées ou non) ?

#### REPÉRER UNE EMPRISE :

- Recevez-vous des propos dévalorisants, humiliants, dégradants ou injurieux de la part de votre partenaire ou ancien partenaire ?
- Vous sentez-vous sous surveillance permanente ou harcelée moralement et/ou sexuellement au moyen de mails, sms, appels, messages vocaux, lettres, etc. ?
- Êtes-vous empêchée ou restreinte par votre partenaire d'entrer en contact avec votre famille et/ou vos amis ?
- Vous sentez-vous déprimée ou « à bout », sans solution ?
- Votre partenaire vous a-t-il fait part de menace ou de tentative de suicide ?
- Êtes-vous dépendante financièrement ? Votre partenaire vous empêche-t-il de disposer librement de votre argent ?
- Vous a-t-il confisqué vos documents administratifs (papiers d'identité, carte vitale, etc.) ?
- Votre partenaire ignore-t-il vos opinions, vos choix ?
- Votre partenaire exerce-t-il un contrôle sur vos activités et votre quotidien (vêtements, maquillage, téléphone, sortie, travail, etc.) ?

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : \_\_\_ / \_\_\_ / \_\_\_\_



### UNITÉ DE VICTIMOLOGIE / UMJ

CHU Nord => Unité victimologie (mineurs) 0262 90 57 20 ou UMJ (adultes) 0262 90 57 41  
 CHU Sud => Unité médico-judiciaire (adultes & mineurs) 0262 35 92 00  
 CHOR & GHER => contacter UMJ du CHU Nord 0262 90 57 41

### PLAINTÉ

Pour que la victime signale les violences : commissariat de police ou gendarmerie => contacter directement **l'intervenant social ISCG** qui accompagne la victime dans ses démarches :

St Denis : 0692 55 78 02 / 0692 76 28 64  
 Ste Marie - Ste Suzanne - Salazie : 0693 13 40 84

St André : 0692 88 33 60  
 St Benoît - Ste Anne - Ste Rose - La Plaine des Palmistes Bras  
 Panon : 0692 76 18 54

Le Port : 0693 04 23 52  
 Plateau Caillou - La Saline - Trois Bassins - St Leu -  
 Piton St Leu : 0692 64 68 11  
 La Possession - Bois de Nèfles St Paul - St Paul centre -  
 St Gilles les Bains : 0693 22 68 04

St Louis - Étang Salé - Cilaos - Entre-Deux - Les Avirons :  
 0692 59 90 49  
 St Pierre centre : 0692 48 35 25  
 Ravine des Cabris - Ligne des Bambous - Ligne Paradis -  
 Bois d'Olive : 0692 61 04 12

St Joseph - St Philippe - Petite Île : 0692 59 29 42  
 Le Tampon - Plaine des Cafres : 0692 64 68 83

Retrouver les coordonnées  
 des ISCG en flashant le QRcode



### CRIP 974

**Pour les situations de mineurs en danger 0262 90 39 70**

Fiche de recueil d'informations préoccupantes à adresser par mail : [crip.dfe@974.fr](mailto:crip.dfe@974.fr) ou courrier : Direction Enfance Famille, service CRIP, 2 rue de la source, 97488 St Denis Cedex.  
 Médecins référents de la Protection de l'enfance : Dr Abrial 0692 97 42 82 ou Dr Donz-Fontaine 0692 09 37 05  
*En cas de nécessité de protection immédiate, la transmission écrite doit toujours être doublée d'un appel téléphonique au Procureur de la République (TJ Nord 0262 40 23 48 / TJ Sud 0262 96 10 84) et à la CRIP 974 (0262 90 33 94 ou 0262 90 39 70).*

### SERVICES JUDICIAIRES

Pour que la victime demande une ordonnance de protection : le juge aux affaires familiales via le TJ (Tribunal Judiciaire).  
 Pour que la victime signale son départ du domicile : FSI et le juge aux affaires familiales.  
**Pour faire un signalement judiciaire en tant que professionnel de santé** : Procureur de la République via le TJ - Parquet Nord : 0262 40 23 48 / mail : [ttr.pr.tj-st-denis-de-la-reunion@justice.fr](mailto:ttr.pr.tj-st-denis-de-la-reunion@justice.fr)  
 Magistrat d'astreinte (situation d'emprise) 0262 40 24 91  
 TJ - Parquet Sud : 0262 96 10 84 / mail : [permanence.pr.tj-st-pierre-de-la-reunion@justice.fr](mailto:permanence.pr.tj-st-pierre-de-la-reunion@justice.fr)  
 Magistrat d'astreinte (situation d'emprise) 0262 96 10 84

### MAISON DES FEMMES DE LA MÈRE ET DE L'ENFANT

Structure d'accueil et de prise en charge globale (et individualisée dans la durée) des femmes et des enfants victimes de violences. Évaluation pluridisciplinaire, dépôt de plainte ou recueil de preuves sans plainte, prise en charge médicale, psychique, sociale et juridique. Accès direct ou orientation par un professionnel après consentement de la victime : **MFME de l'Ouest, 8h30-16H, au 0262 74 24 75 / MFME du Nord, 09h-12h, au 0262 90 66 00**

### RÉSEAU VIF

**Accompagnement multidisciplinaire des victimes** de violences anciennes ou actuelles. L'association intervient sur les situations de grand danger, et prend en charge à la fois les victimes, les enfants, et les auteurs de violence. Les professionnels de santé peuvent adresser une fiche de saisine pour la prise en charge de leurs patients par le réseau VIF. **Contact 0262 96 04 24**

### ARAJUFA

Association réunionnaise pour l'**aide juridique** aux familles et aux victimes.  
 Antenne Saint-Denis : 0262 40 22 20 / 0692 77 46 62  
 Antenne Saint-Pierre : 0262 96 10 18 / 0692 21 99 39

**Le 115** : Hébergement en urgence et mise à l'abri

**AUTRES COORDONNÉES UTILES** : coordonnées des acteurs de prise en charge [www.orviff.re](http://www.orviff.re)



**REPÈRE** : [www.repere.re](http://www.repere.re) taper « **violence** » dans la barre de recherche pour accéder aux modèles de certificats médicaux, de signalement, fiche de saisine du réseau VIF et autres documents utiles.